

Soins infirmiers: Neuchâtel présente un plan à 35 millions

01.09.2026 SWI swissinfo.ch

Le Grand Conseil neuchâtelois a accepté mardi sans opposition un rapport d'information sur le 2e volet de la mise en oeuvre de l'initiative fédérale sur les soins infirmiers. Ce nouveau plan, d'un montant de 35,4 millions, s'articule autour de la formation, d'aides financières et de la pratique avancée en soins infirmiers.

(Keystone-ATS) Après un crédit de 21,1 millions de francs voté en 2024, visant à déployer une offensive de formation, en lien avec les institutions de santé, soumises désormais à une obligation dans ce domaine, Neuchâtel continue ses mesures pour contrer la pénurie de soignants.

Le plan de 35,4 millions de francs n'a pas fait l'objet d'un crédit spécifique. Les charges et revenus seront intégrés au budget ordinaire des services concernés.

Plusieurs députés et le conseiller d'Etat Frédéric Mairy, en charge de la santé, se sont étonnés que ce soit aux cantons de supporter un poids financier si important, alors qu'il s'agit d'une initiative fédérale. «C'est pourquoi le Conseil d'Etat a adopté une approche volontariste mais pragmatique», a ajouté Frédéric Mairy.

Partenariat avec le canton de Vaud

L'offensive de formation vise à atteindre 1100 nouveaux entrants dans les filières de soins, répartis entre 660 en Hautes Ecoles spécialisées (HES) et 440 en Ecoles supérieures (ES). Pour attirer les candidats en reconversion, des aides de 3500 francs par mois sont prévues dans certains cas, avec un supplément de 700 francs par enfant.

En matière de pratique avancée, un partenariat a été établi avec le canton de Vaud. Pour ce projet-pilote, les charges totales s'élèvent à près de 1,3 million de francs. Ce montant devra servir à financer environ 3 postes d'infirmiers praticiens spécialisés dans le réseau sanitaire neuchâtelois durant les deux ans et demi du projet ainsi qu'un poste de chargé de projet dans les institutions.



Keystone-SDA